

REGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DE LA LURONNE PEA

Coupe de France coefficient 2

3 / 4 JUIN 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 41^{ème} Rallye National de la Luronne PEA, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 3 et 4 JUIN 2016 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

6^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DE LA LURONNE PEA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 10/3/2016 sous le numéro RN 31 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 313 en date du 30/3/2016.

Comité d'Organisation

Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

Organisateur technique

Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

Directeur de Course :	Hubert BENOIT	licence 0411/3617
Commissaire Technique :	André LALLEMAND	licence 0411/55989

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{ème} rallye national VHC de la Luronne PEA compte pour :

- la coupe de France des Rallyes VHC 2016 coefficient 2.
- le challenge VHC 2016 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2016.
- le challenge VED 2016.
- le challenge STPI – PRE SERROUX 2016.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} rallye national VHC de la Luronne PEA doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 23 MAI 2016.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 420 €
 - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 370 €
 - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 440 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 880 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. ORDRE DE DEPART : il est le suivant : VHC – Modernes. Le dernier concurrent du rallye VHC bénéficiera de 15 minutes d'écart avec le premier concurrent moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.

Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Remise des prix : identique au 41^{ème} rallye national de la Luronne PEA.